

Date de la convocation : 06 septembre 2012

Présents : BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.
Excusée jusqu'à 22 h 15 (point 21) : Maryse BILLOT procuration à Nicole FILSJEAN ;

Patrick SAILLARD a été désigné secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 JUIN 2012

Le compte-rendu du 20/06/2012 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'inscrire deux points supplémentaires :

Commission patrimoine et environnement : vente de bois

Commission urbanisme : rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune – année 2011

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- Mardi 18 septembre à 17 h 30 Réunion « Chefs d'entreprise, pourquoi pas vous ? », Espace du Marais,
 - Mercredi 26 septembre à 17 h Cinéma : « Madagascar 3, Bons baisers d'Europe », Espace du Marais,
à 22 h Cinéma : « De rouille et d'os », Espace du Marais,
 - Samedi 29 septembre Loto organisé par « Chat de gout'hier sans toit », Mamirolle,
 - Dimanche 30 septembre Vide-greniers, parking Espace du Marais,
 - Samedi 6 octobre de 8 h à 15 h Bourse aux sports organisée par l'Amicale, Espace du Marais,
 - Mardi 9 octobre à 20 h Réunion publique « Prospective 2030 » organisée par la C.A.G.B., Espace du Marais.
- Visites du Marais de Saône prévues : jeudi 13 et vendredi 21 septembre, vendredi 5 et samedi 20 octobre 2012.
Pour plus d'informations, inscriptions et réservations contacter le Syndicat du Marais.

2. Règlement et tarifs de location des salles Guinemand et Espace du Marais

Espace du Marais

Nicole FILSJEAN présente les nouveaux tarifs et le nouveau règlement de location de l'Espace du Marais.
Suite à la mise en place de la redevance incitative pour les déchets ménagers appliqué par la C.A.G.B. et afin d'adapter les conditions de location à ce nouveau dispositif, il est proposé :

- d'appliquer de nouveaux tarifs de location Espace du Marais,
- d'appliquer un nouveau règlement de location Espace du Marais avec notamment
 - des précisions sur la réglementation en matière de sonorisation par rapport au voisinage
 - des précisions sur l'interdiction de stationnement des véhicules sur des propriétés privées aux abords de la salle
 - des prescriptions sur l'usage des bacs à déchets de la salle, et les tarifs applicables aux dysfonctionnements constatés à l'occasion d'une location,
- d'approuver les documents qui seront joints en annexe de la délibération,
- de mettre en application ces dispositions pour tout nouveau contrat de location signé à compter de ce jour.

Approuvé à l'unanimité.

Salle Joseph Guinemand

Nicole FILSJEAN présente les nouveaux tarifs et le nouveau règlement de location de la salle Guinemand.

Suite à la mise en place de la redevance incitative pour les déchets ménagers appliqué par la C.A.G.B. et afin d'adapter les conditions de location à ce nouveau dispositif, il est proposé :

- d'appliquer de nouveaux tarifs de location de la salle Joseph Guinemand,
- d'appliquer un nouveau règlement de location de la salle Joseph Guinemand, concernant l'usage des bacs à déchets de la salle,
- d'en fixer les tarifs applicables aux dysfonctionnements constatés à l'occasion d'une location,
- d'approuver les documents qui seront joints en annexe de la délibération,
- de mettre en application ces dispositions pour tout nouveau contrat de location signé à compter de ce jour.

Approuvé à l'unanimité.

3. Médiathèque : information de rentrée

Une nouvelle organisation de la médiathèque a été mise en place lors de la période estivale par Edith JUIF et Lydia RIDUET. Le nouvel agencement et le désherbage (élimination des ouvrages trop abîmés et trop anciens) permet la mise en valeur du fond disponible.

Brigitte VOIRON a repris son poste à mi-temps thérapeutique à compter du 7 septembre jusqu'au 6 décembre. Une reprise à plein temps aura lieu à compter du 7 décembre.

4. Expositions Outo : information

Cet automne, la médiathèque présentera une trilogie, dont le thème sera la vie quotidienne.

- Septembre Viviane Litzer, modelage pérennisé par le béton
- Octobre Rouleau chinois, peinture sur soie.
- Novembre Odile Vuillemin, calligraphie et architectures en feuilles d'acier.

La promotion de ces expositions est faite dans l'Info Saône, par flyers et affiches.

Pierre PEYRARD est vivement remercié, pour son investissement et pour la qualité des œuvres exposées comme chaque année.

Samedi 10 novembre 2012 aura lieu « En plein jour », le thème sera « les objets insolites ».

Des objets anciens, oubliés ou venant de l'étranger seront présentés par les habitants de la commune.

5. Forum des associations : bilan

Le forum annuel des associations a permis à un grand nombre de personnes de découvrir et de s'inscrire dans les diverses activités proposées par les 17 associations présentes.

La commission animation a présenté la médiathèque ; à cette occasion 88 cartes avantage jeunes ont été vendues et 26 inscriptions ont été enregistrées (dont 18 abonnements cartes jeunes).

Des inscriptions ont été prises pour la nouvelle animation « Racont'Art », proposé par Pierre PEYRARD.

6. Vide grenier : information

Le vide grenier aura lieu le dimanche 30 septembre 2012, sur le parking Espace du Marais. Un nouvel aménagement des emplacements sera organisé cette année, en raison des travaux du complexe sportif.

A ce jour, 88 réservations sur les 144 emplacements prévus.

La commission sollicite l'ensemble des élus pour la préparation de cette journée.

L'association des boulistes proposera buvette et restauration tout au long de la journée.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

7. Acquisition parcelle AE 52

Patrick SAILLARD expose que le projet d'extension du groupe scolaire a nécessité l'acquisition d'une partie d'un terrain voisin appartenant à Madame Isabelle LOEUILLET qui a autorisé les travaux avant l'acquisition.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée AE 52 dont la superficie est de 251 m² après division parcellaire et dont la valeur a été estimée par le service des Domaines à 40 € / m².

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée AE 52 pour 251 m² et dont la nouvelle référence cadastrale n'est pas encore connue ;
- de fixer le prix d'acquisition à 40 € / m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour régulariser cette acquisition foncière ;
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 21 du budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

8. D.U.P. Z.A.C. Gilleroye : délibération modificative

Lors de sa séance du 25 janvier 2011, le Conseil municipal avait décidé d'engager une déclaration d'utilité publique. Les démarches administratives ont été longues et une étude d'impact complémentaire a ralenti la procédure de quelques mois. Entre temps, un autre dossier pour lequel la commune avait engagé une Déclaration d'Utilité Publique a abouti à l'expropriation de terrains situés sur les parcelles à acquérir sur la Z.A.C. de la Gilleroye. De ce fait les parcelles concernées suivantes ont perdu une partie de leur superficie initiale :

Parcelle AL 5, moins 446 m²

Parcelle AL 6, moins 147 m²

En conséquence, il y a lieu de modifier, par délibération, les superficies des parcelles concernées par la D.U.P. de la Z.A.C. de la Gilleroye.

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'approuver le projet de dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire qui lui est soumis, D'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet du Doubs, d'une demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la Z.A.C. de la Gilleroye et des acquisitions utiles à sa réalisation, ainsi que d'une demande de déclaration de cessibilité des parcelles cadastrées pour une contenance totale de 61 234 m² :

- section AL n° 5 d'une surface de 11 607 m² appartenant à Mme Lucie CUCHE
- section AL n° 6 d'une surface de 11 174 m² appartenant à Mme Lucie CUCHE
- section AL n° 7 d'une surface de 17 112 m² appartenant à Mme Lucie CUCHE
- section AL n° 25 d'une surface de 21 341 m² appartenant à la succession GIGON

D'organiser, à cet effet les enquêtes publiques et parcellaires utiles :

- à signer toute pièce utile à cette procédure.
- à ester en justice et se faire assister de tout conseil utile tant devant les juridictions administratives que judiciaires.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2011 01 10 du 25 janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

9. Convention de mise à disposition des services communautaires avec la C.A.G.B.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.) a décidé le 30 juin 2011 de faire évoluer le dispositif d'aide aux communes créé en janvier 2005. Une convention définit le cadre des différents volets de ce dispositif, auquel les communes peuvent recourir en totalité ou séparément, et dont certains sont mis en œuvre par la mise à disposition de personnels de la CAGB.

La convention permet à la commune de recourir librement, à sa demande expresse, à un ou plusieurs des trois volets suivants du dispositif :

- une assistance technique et administrative pour la conduite des projets d'investissement communaux,
- une assistance technique de proximité intitulée « technicien de secteur » pour un suivi courant des affaires techniques communales,
- un accompagnement à la constitution et la gestion de groupements de commandes.

La convention indique les différentes modalités de mise à disposition et de financement de ce dispositif ainsi qu'un tableau des missions pouvant être confiées aux techniciens de secteur. Elle est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature.

Le Conseil municipal,

- accepte l'adhésion au dispositif de mise à disposition des services de la C.A.G.B.,
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante,

Adopté à l'unanimité

10. Remboursement de frais

Dans le cadre des animations réalisées pendant l'accueil de loisirs cet été, certaines dépenses ont du être avancées par Dominique PEYRARD en charge du service.

Il est décidé de lui rembourser la somme de 41.40 € correspondant aux frais de billets de train pour le transport des enfants de l'accueil de loisirs payés le 18 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

11. Ecole élémentaire : nouveau mode de financement des sorties scolaires

La commune souhaite absolument maintenir les sorties pédagogiques, c'est pourquoi il est proposé de continuer d'apporter une aide financière à ces activités sous deux conditions :

- l'attribution d'un montant maximum par élève, basé sur le nombre d'élèves inscrits à la rentrée,
- que tous les enfants de l'école élémentaire participent à une sortie au cours de l'année scolaire,

Pour cela, les modalités d'attribution financière concernant cette activité sont modifiées comme suit :

- à la rentrée de septembre de l'année scolaire : une délibération de principe sera prise pour le financement par élève inscrit en septembre sur les sorties faites du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année scolaire en cours.

Ainsi, pour les activités de sorties pédagogiques de l'année 2012-2013, le Conseil municipal :

- fixe l'aide financière de la commune à 41 €/élève x (202 élèves élémentaires + 12 élèves CLIS au 4.09.12) soit 8 774 €,
- dit que cette aide financière est conditionnée par la présentation d'un programme de sorties pédagogiques pour tous les élèves élémentaires présenté par l'équipe enseignante en novembre 2012,
- demande à M. le Maire de présenter une ligne de crédit correspondante lors du vote du budget 2013.

Adopté à l'unanimité

12. Accueil de loisirs : bilan

Le centre de loisirs a été ouvert durant 7 semaines en juillet et août. 12 à 15 familles ont été concernées pour leurs enfants par l'accès à ce service chaque semaine. La dernière semaine d'août a été consacrée au rangement et au nettoyage des locaux.

L'ensemble du personnel est remercié pour le travail fourni et sa disponibilité.

13. Périscolaire et écoles : informations de rentrée

196 enfants sont inscrits au service périscolaire et accueil de loisirs pour la rentrée 2012/2013 soit 147 familles (en 2011/2012 : 212 enfants et 158 familles).

A la maternelle, l'effectif est de 120 enfants de plus de 3 ans et suite au comptage des élèves, le jour de la rentrée, par l'Inspection académique, la 5^{ème} classe est maintenue.

A l'école élémentaire, l'effectif est de 202 élèves + 12 élèves en classe C.L.I.S..

14. Ludothèque

Suite à la demande du Conseil municipal, la commission affaires sociales a sollicité l'association Familles Rurales Fédération du Doubs afin que soient modifiées les modalités de fonctionnement pour l'année 2013.

Dominique PEYRARD explique que les propositions de l'association ne sont pas satisfaisantes et que celles émises par la commission auprès de l'association n'ont pas été retenues.

Christine BOBILLIER tient à rappeler le travail mis en place par Familles Rurales pour cette activité et les incidences du retrait de la commune de Saône.

Après débat, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas reconduire l'aide financière pour le fonctionnement des activités de la ludothèque à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Demande à M. le maire d'en avertir les responsables de la structure gestionnaire de l'activité et la C.A.F. responsable du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté par 16 voix pour, 1 voix contre (Christine BOBILLIER)

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

15. Fleurissement : information visites jurys

La remise des prix fleurissement aura lieu pour le Comité Départemental du Tourisme du Doubs le 8 octobre à 17 h 30, Micropolis et des « Villes et Villages Fleuris de la Région » le 6 octobre à 10 h 30, hôtel de Région à Besançon.

Les différents jurys insistent cette année sur la nécessité de réduire les bacs fleuris et d'augmenter les plantations de vivaces et arbustes.

De nombreux actes de vandalismes sont encore malheureusement à déplorer sur les différents massifs.

16. Travaux plateau sportif : information

Les travaux en cours dans les salles annexes concernent actuellement la mise en place : de l'isolation des murs, des gaines de ventilation, de l'électricité, du plancher chauffant, des plaques de plâtre, des chapes et pour les aménagements extérieurs : la réalisation du réseau de chaleur et le raccordement des autres bâtiments.

Une réorganisation du chantier a été nécessaire car l'entreprise mandatée pour la réalisation des murs rideaux a été mise en redressement judiciaire. Le mandataire judiciaire a cependant autorisé l'entreprise à reprendre son activité, le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage sont vigilants quant à la réalisation de ces travaux.

La visite publique du chantier, samedi 7 juillet n'a pas rencontré le succès attendu, seulement 90 personnes présentes.

17. Plateau sportif : Création d'un logement de gardien pour nécessité absolue de service

Pour faire fonctionner le complexe sportif, il y aura nécessité d'installer un agent chargé de la gestion du site, des entrées et sorties, du bon déroulement des activités qui auront lieu, du bon fonctionnement des équipements multiples qui y seront installés. A ce titre, le projet de travaux comporte la création d'un logement pour un poste lié au site qui n'est pas encore créé et dont le profil n'est pas encore défini.

En vertu du décret N° 2012-752 du 9 mai 2012, ce projet de poste s'inscrira dans une nécessité absolue de service qui permettra l'attribution gratuite d'un logement de fonction.

Le Conseil municipal, affirme le caractère obligatoire et incontournable de l'aménagement d'un logement de fonction du complexe sportif pour y installer un poste d'agent lié au site par nécessité absolue de service.
Adopté à l'unanimité.

18. Travaux groupe scolaire : information

Les travaux de cet été ont permis la mise en place des réseaux d'assainissement et d'eau potable mais également la réalisation des différentes réservations techniques dans le bâtiment existant. La salle d'activité est à ce jour hors d'air et hors d'eau.

Le déplacement de la chaudière existante est en cours pour rendre opérationnel le chauffage complet du site dans les délais. Une première classe sera terminée fin octobre, début novembre, comme convenu dans le marché, afin que les finitions soient validées avant la mise en œuvre des autres salles et ce, pour optimiser les délais de livraison.

19. Vente de bois

La vente de bois sur des parcelles 1-2-25-47-33-45-42 a eu lieu le 10 octobre 2012 à Ornans. Elle a permis une recette de 66 502 € H.T. pour la commune.

COMMISSION URBANISME

20. Travaux zone 30 km/heure

Patrice DI BENEDETTO rappelle que lors du Conseil municipal du 23 mai dernier, des aménagements provisoires de voirie avaient été présentés en concertation avec les services du Conseil Général (S.T.A.) et de la Gendarmerie :

- en amont des zones 30 km/h, sous forme d'écluses, Grande Rue aux abords de la maternelle et rue de la Glacière.
- rue de l'Etoile, en descendant, installation d'un radar pédagogique.

Après trois mois de test il apparaît que :

- l'écluse Grande Rue fonctionne mais pas celle rue de la Glacière
- un radar pédagogique rue de l'Etoile, est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de mettre en place :
 - un radar pédagogique rue de l'Etoile,
 - un aménagement pour faire ralentir les véhicules Grande Rue,
- Demande à la commission urbanisme de réfléchir à des nouveaux moyens de limiter la vitesse rue de la Glacière,
- Autorise M. le Maire à faire engager les travaux correspondants avec l'aide des services du Conseil Général et de la Gendarmerie.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Maryse BILLOT

21. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME LE 23 JUILLET 2012					
DP	BOUCARD Guillaume	3 rue de la Poste	Pose d'une marquise (Pièces complémentaires N° 1 et N° 2)		02553212C0024
DEPOT	BILY Annick	22 rue de l'Etoile	Changement de portail		02553212C0037
	BERARD Eric	19 rue des Pommiers	Pose d'un portail		02553212C0038
	GAUTHEROT Sylvie	1 rue des Tulipes	Remplacement d'une porte-fenêtre en fenêtre		02553212C0039
	REVEL Joseph	7 avenue de la Gare	Extension d'un abri fermé pour garage		02553212C0040
	POUX Jacques	42 rue des frères Maire	Ravalement + ouverture porte-fenêtre		02553212C0041
	CLIMENT Emilie	10 rue de la Corvée	Construction d'un garage		02553212C0042
AT	SCHIRRER Pierre-Hugues	1 Grande Rue - 2 B rue de la Croix de Mission	DA sur DP 025212C0015 Audioprothèse (Pièces complémentaires)		02553212C0001
DP	SCHIRRER Pierre-Hugues	1 Grande Rue - 2 B rue de la Croix de Mission	Aménagement intérieur + changement vitrine et enseigne	Accordé	02553212C0015
	BILLOT Jacques	22 rue des Frères Maire	Remplacement d'une véranda vitrée	Tacite	02553212C0025
	DE CONTO Jérôme	59 rue Louis Pergaud	Pose d'une clôture + 1 portail + 2 portillons + 1 muret + 1 mur de soutènement	Accordé	02553212C0026
	SŒUR Bernard	12 rue du Chardonnet	Ravalement de façades	Tacite	02553212C0027

	ABDELAZIZ Karim	27 rue de la Corvée	Pose de 2 fenêtres de toit	Tacite	02553212C0028
	PERRIN Gabriel	4 rue des Champs	Changement de tuiles et débords de toit	Tacite	02553212C0029
	ROUSTEL Michelle	22 rue Alix Champlon	Abri pour chien	Tacite	02553212C0030
	BOURDENET Yves	7 Grande Rue	Bucher ouvert + palissade	Tacite	02553212C0031
	APPELL Rachel	21 rue de la Croix de Mission	Ravalement de façades	Tacite	02553212C0032
	BOBILLIER Hervé	10 bis rue de la Fontaine	Panneaux photovoltaïques	Tacite	02553212C0033
	CHAUMET David & Valérie	13 rue Jean-Philippe Rameau	Pose d'un châssis de toiture	Tacite	02553212C0034
	DARTEVELLE Jérôme	28 Grande Rue	Rénovation étanchéité de façades	Tacite	02553212C0035
	CD INVEST				
	DELCEY Christophe	12 rue Alix Champlon	Remplacement de fenêtres + pose porte-fenêtre	Tacite	02553212C0036
PC DEPOT	MAISONS CONTOZ	Rue des Marais	3 CN (Pièces complémentaires N°2)		02553210C0009
	MARGUET Bruno	13 rue de la Corvée	Création d'un garage (Pièces complémentaires N° 2)		02553212C0008
	CONVERSET Edwige				
	ZOOM IMMOBILIER	Chateau Grillot	Demande de la DDT Avis du Maire sur Pièces complémentaires		02553212C0011
	TRIMAILLE Gilles	Voye du Chemin	CN		02553212C0013
	BARRALON Claude & Véronique	22 avenue de la Gare	Création d'une chaufferie, d'un espace de stockage, d'un abri de jardin, démolition d'un garage		02553212C0014
	SCI LESART	Rue de l'Industrie ZI de la Gare	Extension de bureaux		02553212C0015
PC DECISION	LE ROUX Alain	Chemin dit du Bois Blanc - Le Grand Frêne - Parcelle 34	Construction d'un abri de chasse	Accordé	02553212C0004
	LABBACI Alexis	2 rue des Planchettes	Réhabilitation d'une habitation	Accordé	02553212C0010
	RAMOS Fabrice	31 rue Louis Pergaud	Création d'un garage	Accordé	02553212C0012
PC MODIF DEPOT	HOLDING MIRE	1 rue des Hurlevents - Lieu-dit Voye du Chemin	Modificatif PC		02553211C0024(1)
	OEUVRARD Bernard	Rue des Genévriers	Modificatif PC (teinte tuiles)		02553212C0006(1)
DS DEPOT	SCI EPHELIDIA	7 rue du Pied de Roche	Dossier spécifique		02553212C0002
CU DECISION	SCP RACLE ET COLIN	Petit Saône	Simple information		02553212C0020
	Me LUCENET-PERCHE	10 rue du Hameau	Simple information		02553212C0021
	SCP MARCONOT	2 rue des Marais	Simple information		02553212C0022
DIA	Me FEUVRIER Romain	1 rue des Hurlevents	HOLDING MIRE / Mr Mme MAGOT Florian		
	Me FEUVRIER Romain	Lieu-dit Voye du Chemin	HOLDING MIRE / Mr Mme TRIMAILLE Gilles		
	Me FEUVRIER Romain	Lieu-dit Voye du Chemin	HOLDING MIRE / Mr Mme PATOIS Frédéric		
	Me FEUVRIER Romain	1 rue des Hurlevents	HOLING MUIRE / BV IMMOBILIER		
	Me LUCENET-PERCHE	Le Village de l'Etoile	MARGUIER Bernard / RIGOULOT & DOUTAZ		
	SCP MARCONOT	23 avenue de la Gare	AKTAS Abdullah /BOUSSOUR Ratiba		
	SCP RACLE & COLIN	9 rue des Pommiers	CLAUDET & GAUMONT / STAEDELIN Claude		
	SCP CREUSY DUROY	Entres Deux Velles	Syndic de copropriété Les Cerisiers Fleuris		

COMMISSION URBANISME LE 29 AOÛT 2012

DP DEPOT	BADOZ Robert & Marie-Thérèse	6 rue du Goupil - Le Pré Devant La Cure	Pose d'une clôture et d'un portail + Pièces complémentaires		02553212C0043
	HAMANT Jean-Pierre	6 impasse du Bouleau	Pose d'un velux		02553212C0044
	JEANNOT Jean-Claude	8 A rue de l'Etoile	Poulailler + clôture		02553212C0045
	BINET Patricia	17 rue des Pommiers	Pose de panneau		02553212C0046
	BILLAMBOZ Dominique	5 rue Alix Champlon	Pose film sous toiture + remplacement 3 velux + remplacement bardage façade sud-ouest		02553212C0047
	COTE Brigitte	5 rue Roumotte	Abri de jardin		02553212C0048
	SEGARD Jérôme	7 rue de la Corvée	Création d'une piscine + agrandissement de terrasse		02553212C0049
	LAURENT Philippe	7 rue du Hameau	Remplacement bucher suite effondrement		02553212C0050
DP	BOUCARD Guillaume	3 rue de la Poste	Pose d'une marquise	Accordé	02553212C0024

DECISION	BILY Annick	22 rue de l'Etoile	Changement de portail	Tacite	02553212C0037
	BERARD Eric	19 rue des Pommiers	Pose d'un portail	Tacite	02553212C0038
	GAUTHEROT Sylvie	1 rue des Tulipes	Remplacement d'une porte-fenêtre en fenêtre	Tacite	02553212C0039
	REVEL Joseph	7 avenue de la Gare	Extension d'un abri fermé pour garage	Tacite	02553212C0040
	POUX Jacques	42 rue des frères Maire	Ravalement + ouverture porte-fenêtre	Tacite	02553212C0041
	CLIMENT Emilie	10 rue de la Corvée	Construction d'un garage	Tacite	02553212C0042
PC	CONSEIL GENERAL DU DOUBS	Rue du Collège	Création d'un bâtiment modulaire Collège Entre Deux Velles		02553212C0016
DEPOT	SCHMITT Pascal	13 Grande Rue	Création d'un garage, d'une piscine et d'un abri		02553212C0017
	CARRE EST	Rue de la Gare	5 CN soit 20 logements		02553212C0018
PC DECISION	MARGUET Bruno CONVERSET Edwige	13 rue de la Corvée	Création d'un garage (Pièces complémentaires N° 2)	Accordé	02553212C0008
	BARRALON Claude et Véronique	22 avenue de la gare	Création d'une chaufferie, d'un espace de stockage, d'un abri de jardin, démolition d'un garage	Accordé	02553212C0014
	ZOOM IMMOBILIER	Chateau Grillot	Construction de 5 maisons individuelles	Accordé	02553212C0011
PC MODIF DECISION	MAIRIE DE SAONE OEUVRARD Bernard	26 rue de la Mairie	Modificatif Groupe Scolaire	Accordé	02553211C0012 (1)
		Rue des Genévriers	Modificatif PC (teinte tuiles)	Accordé	02553212C0006(1)
CUa DECISION	SCP JOUBERT	7 rue des Bleuets	Simple information		02553212C0023
	SCP RACLE & COLIN	3 rue Charles Bonnefoy	Simple information		02553212C0024
	SCP MARCONOT	24 Grande Rue	Simple information		02553212C0025
	SCP MARCONOT	6 rue du Fiètre	Simple information		02553212C0026
DIA	SCP MARCONOT	6 rue du Fiètre	Mr Mme DAMIDOT Didier / BOSSE Aurélien & LAITHIER Aurélie		
	SCP MARCONOT	24 Grande Rue	Indivision RIFFIOD		
	SCP MARCONOT	Le Grand Saône	CARLINET / DUCCHESCHI		
	SCP MARCONOT	Le Grand Saône	DUCCESCHI / CARLINET		
	SCP JOUBERT	7 rue des Bleuets	OLIVERA / LE GALL		
	SCP RACLE & COLIN	3 rue Charles Bonnefoy	PREVITALI / REBERT & NASRI		

22. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2011

Patrice DI BENEDETTO présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport a été présenté et adopté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ; il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales en mairie ; il doit être validé par le Conseil municipal.

Le rapport annuel fait apparaître une bonne qualité de l'eau en terme sanitaire (bonne qualité microbiologique, absence d'hydrocarbures, traces très faibles de pesticides inférieures à la limite réglementaire).

Un abonné domestique consommant 120 m³ en 2012 payera 290.67 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2012, toutes taxes comprises), soit une variation comprise entre 1.58 % et 3.50 % selon la taille de la commune.

Sur ces montants, 53 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 29 % à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.

L'ensemble des données de ce présent rapport est consultable en mairie.

Après débat, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

23. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune – année 2011

Patrice DI BENEDETTO présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2011, destiné notamment à l'information des usagers.

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé.

Pour la part collectée des eaux usées, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 138.52 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2012, toutes taxes comprises) soit en moyenne 1.15 €/m³ et soit une augmentation de + 22,53 % par rapport à 2011.

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 213 habitations, il est composé de 24 km de collecteurs et de 2 postes de refoulement. La station d'épuration est gérée par le Syndicat des Alaines.

L'ensemble des données de ce présent rapport est consultable en mairie.

Après débat, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

24. Règlement Local de Publicité : modification du P.O.S.

Il est rappelé la volonté de lever les contraintes de l'article L111-1-4 qui s'appliquent le long de la RN57 et qui gèlent, en partie, la possibilité d'extension de la zone d'activités dans le secteur de la gare.

La loi du 17 mai 2011 a modifié la rédaction de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme qui précise désormais que pour lever les contraintes imposées par cet article au droit des voies à grande circulation comme la RN57, il convient d'élaborer un R.L.P. en parallèle de l'étude spécifique justifiant de l'évolution des règles du document d'urbanisme et, ce, dans le cadre d'une procédure unique.

Il est donc dans l'intérêt de la commune de se doter d'un R.L.P. afin :

- de revaloriser l'image communale en général, et en particulier, d'améliorer la qualité paysagère des entrées d'agglomération, pour garantir un cadre de vie agréable à ses habitants, des entrées de ville attractives et des zones d'activités dynamiques ;
- de lever, dans le cadre d'une modification du POS, les contraintes liées à l'application de l'article L111-1-4 et imposées au long de la RN57 voie à grande circulation ;
- d'appliquer des normes communes en matière de publicités et d'enseignes sur l'ensemble de l'agglomération bisontine et ainsi de contribuer à la mise en valeur du patrimoine architectural le long de ses voies.

La réglementation nationale en vigueur dans la commune est insuffisante pour assurer la maîtrise et l'harmonie des dispositifs publicitaires, enseignes et pré enseignes au regard de l'objectif de qualité du cadre de vie que s'est fixé la commune et qu'il est nécessaire de conduire dans une procédure unique l'élaboration d'un R.L.P. et l'évolution des dispositions d'urbanisme levant les contraintes de l'article L111-1-4;

Le Conseil municipal décide :

1. de prescrire l'élaboration d'un R.L.P. sur le territoire communal conformément aux articles L. 581-14 et L.581-14-1 du code de l'Environnement ;
2. de modifier son P.O.S., conformément à l'article L123.13 du code de l'urbanisme, pour y inclure les éléments et évolutions liées à l'étude au titre de l'article L111-1-4 du code de l'Urbanisme
3. de mener la procédure de R.L.P, conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement, selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
4. de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - organisation d'une réunion publique,
 - information des habitants par la publication d'avis dans le bulletin municipal et par l'ouverture d'un registre pendant 1 mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public. A l'issue de la concertation, le bilan sera dressé au regard des observations émises. Il sera présenté au Conseil municipal qui en délibérera.
5. de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
6. de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels liés à l'élaboration du règlement local de publicité ;

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rattachement délibération au 20 juin 2012 : subvention complémentaire à la coopérative scolaire

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le bilan financier des sorties organisées par l'école élémentaire pour l'année 2011-2012.

Le montant de ces opérations de 43 643.80 € fait apparaître un solde négatif de 2 605 € et ce malgré le versement d'une subvention communale de 7 198 €.

M. le Maire demande qu'une subvention exceptionnelle soit versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire d'un montant de 2 302 €.

Le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire d'un montant de 2 302 €,
- d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6574 du budget primitif 2012. Les crédits seront pris sur le chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement.

Organisation du service urbanisme

Christian PRAOM s'étonne que le bureau du service urbanisme ne soit pas ouvert en permanence aux élus et souhaite connaître le motif de l'absence de secrétaire.

M. le Maire explique que les bureaux situés au rez-de-chaussée, celui de l'accueil, de l'état civil et de l'urbanisme ne peuvent être ouverts en permanence pour un souci évident de confidentialité et de protection des dossiers. Il est rappelé que les élus ont bien sûr toujours accès aux dossiers et même en dehors des horaires d'ouverture par l'intermédiaire des agents ou adjoints présents.

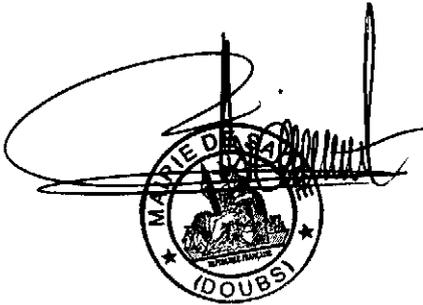
Le contrat de Sandrine JONQUET en remplacement a pris fin au 31 août 2012, le recrutement d'un agent pour l'instruction des demandes d'urbanisme est en cours.

Dates à retenir

- Prochain Conseil municipal Mercredi 10 octobre 2012 à 20 h 00.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,
Alain VIENNET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Viennet'. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRIE D'...' at the top and '(DOUBS)' at the bottom, with two stars on either side.

Le rapporteur,
Patrick SAILLARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Saillard'. The signature is a stylized, cursive script.